

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux-mille-vingt-trois, le 27 février,
le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey, dûment
convoqué, en date du 23 février 2023 s'est réuni en session ordinaire
à la Salle des Fêtes sous la présidence de M. BERTHOMIER, Maire.
Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la
désignation du secrétaire de séance.
Monsieur Thierry MEROT est désigné et accepte cette fonction.

PRESENTS : C. BERTHOMIER, T. MEROT, V SANZO, N. FAVRE, D
MORAIN, C. ALLERA, P. GUILLON, J BON BETEMPS-PETIT, F. VINIT, B
GAUTHIER, MJ. DUMAS, A. VINCENT.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur D. COUSTEIX ayant donné procuration à Madame V. SANZO
Monsieur L. DECROIX ayant donné procuration à Monsieur N. FAVRE
Monsieur B. GAUTHIER ayant donné procuration à Madame MJ. DUMAS
Madame N. MOLLARD ayant donné procuration à Monsieur T. MEROT

ABSENTS EXCUSES :

Ev. PARENT, EI. PARENT, B WEILAND, G. PETIT

DELIBERATION N° 2023-008

**OBJET : EVOLUTION ET TRAVAUX D'EXTENSION SUR LE RESEAU DE CHALEUR
PROPOSITION D'ETUDE, MAÎTRISE D'OEUVRE (MOE)
ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)**

Monsieur l'adjoint au maire en charge de l'urbanisme et de la transition écologique rappelle au conseil Municipal, que la commune de Saint-Jean d'Arvey exploite un réseau de chaleur pour la fourniture de chauffage aux différentes copropriétés (OPAC pour les Erables, les Grands Champs, Les Chavines, et les Combelles - CYTIA Générale Immobilière pour les Sorbiers et les Aulnes, La Savoisième Habitat pour le Domaine d'Emma, l'Auberge le Saint-Jean et les différents bâtiments publics (bâtiment multifonctionnel, écoles, maison des associations).

Le réseau de chaleur est amené à évoluer pour permettre le raccordement des nouvelles résidences à construire sur le secteur de Penhélios.

La mise en œuvre de cette évolution nécessite un accompagnement et une expertise à la maîtrise d'ouvrage. Après consultation de plusieurs cabinets, étude des différentes propositions, et afin d'assurer cette expertise, il est proposé au Conseil Municipal de confier l'accompagnement au cabinet d'études INDDIGO incluant :

- pour l'extension du réseau de chaleur pour le raccordement du lotissement Penhélios (investissement) :

- une étude de faisabilité pour l'extension du réseau de chaleur pour un montant HT de 7 625.00 €,
- une maîtrise d'œuvre (MOE) pour l'extension du réseau de chaleur pour le raccordement du projet Penhélios pour un montant HT de 19 925.00 €,
- pour l'étude liée à l'exploitation du réseau de chaleur (fonctionnement)
 - un accompagnement pour la mise en place d'un contrat d'exploitation (AMO) pour un montant HT de 6 000.00 €

soit

- un coût total HT pour la section d'investissement de 27 550.00 € (33 060 € TTC)
- un coût total HT pour la section de fonctionnement de 6 000.00 € (7 200 € TTC)

Pour permettre le démarrage de la mission dans les plus brefs délais, il est nécessaire de procéder à une ouverture anticipée des crédits dans la section d'investissement qui seront repris dans le budget annexe du réseau de chaleur 2023, comme suit :

- 2031 (op 801) pour un montant budgétaire de 7 700.00 €
- 2315 (op 801) pour un montant budgétaire de 20 000.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ACCEPTÉ** la proposition du cabinet d'étude INDDIGO pour l'accompagnement à l'évolution pour les travaux d'extension du réseau de chaleur pour un montant total HT de 33 350.00 € HT (40 260.00 € TTC)
- **APPROUVE** l'ouverture anticipée de crédits sur le budget annexe du réseau de chaleur 2023 telle précisée ci-dessus pour un montant budgétaire de 27 700.00 € (ht);
- **DIT** que les crédits anticipés et nécessaires seront repris dans le budget primitif annexe du réseau de chaleur 2023 ;
- **CHARGE** le maire de solliciter **tous les partenaires financiers possibles** ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires au traitement de ce dossier ;

Madame Marie-Jo DUMAS, ayant reçu procuration de Monsieur Bernard GAUTHIER, et Madame Adeline VINCENT votant contre **(3)**

La délibération est adoptée par 12 voix pour, 3 contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré.

Pour extrait conforme, le Maire
Christian BERTHOMIER

